

OTTAWA AREA OFFICE – BUREAU DE LA RÉGION D’OTTAWA

1378, rue Triole Street, Ottawa, ON K1B 3M4

Tel.: (613) 237-0115 Fax: (613) 237-7936 / cupe.ca / scfp.ca

Le 30 mars 2020

**PAR COURRIEL**

Le Syndicat des employés publics d’Ottawa-Carleton  
Section locale 503 du SCFP

**OBJET : Élections de 2020 à la section locale 503 du SCFP**

---

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et en consultation avec le bureau du président national du SCFP, le processus régissant la soumission des formulaires de mise en candidature et les campagnes électorales a été modifié pour que tous les membres aient accès au processus électoral.

À titre de conseillère syndicale du SCFP et de directrice des élections, je recevrai, avec le comité des élections formé de Krissy Vivarais (Sandfield Place), Patrick Maher (Logement communautaire Ottawa) et André Tremblay (Ville d’Ottawa), les mises en candidature pour l’élection des dirigeantes et dirigeants de la section locale au conseil exécutif et au comité exécutif, ainsi que celle des syndics. Il y a deux façons de soumettre les formulaires de mise en candidature :

1. **PAR COURRIEL** : du 7 au 9 avril 2020, directement à la directrice des élections, à [areilly@cupe.ca](mailto:areilly@cupe.ca).
2. **PAR LA POSTE** : Les formulaires de mise en candidature doivent être envoyés à l’attention de :  
Allison Reilly  
Conseillère syndicale du SCFP  
Bureau régional d’Ottawa  
1378, rue Triole  
(Ottawa) ON K1B 3M4

Les formulaires de mise en candidature **DOIVENT** être reçus au plus tard à **16 h, le 9 avril 2020**. Après cette échéance, **ILS NE SERONT PAS ACCEPTÉS**. Il est donc impératif, si vous souhaitez envoyer votre formulaire par la poste, que vous le fassiez dès que possible.

...1/3

– 2 –

MARK HANCOCK

National President/Président national

CHARLES FLEURY

National Secretary-Treasurer/Secrétaire-trésorier national

DENIS BOLDOC, PAUL FAORO, FRED HAHN, JUDY HENLEY, SHERRY HILLIER

General Vice-Presidents/Vice-présidences générales

**TOUS LES FORMULAIRES DE MISE EN CANDIDATURE DOIVENT ÊTRE ENTIÈREMENT REMPLIS ET DÛMENT SIGNÉS PAR LES DEUX PROPOSEURS ET PAR LA PERSONNE MISE EN CANDIDATURE. LES FORMULAIRES NON SIGNÉS NE SERONT PAS ACCEPTÉS.**

### **Campagnes électorales**

Si plusieurs candidatures sont proposées pour un même poste et que des élections complètes doivent avoir lieu, et compte tenu des exigences actuelles de distanciation sociale et du fait que les candidates et candidats ne peuvent pas faire campagne en se rendant sur les lieux de travail comme par le passé, le bureau du président national du SCFP a approuvé un processus différent pour les documents de campagne.

Les candidates et candidats pourront présenter un document d'une page, qui peut être traduit en anglais et en français et imprimé recto-verso, si la personne le souhaite. La candidate ou le candidat devra assumer le coût de l'impression de ses documents de campagne et recevra une estimation du coût de la copie de sa lettre de campagne, après confirmation par le comité des élections que son formulaire de mise en candidature a bien été reçu. Une copie électronique des documents de campagne doit être transmise à la directrice des élections, à [areilly@cupe.ca](mailto:areilly@cupe.ca), avant le mercredi 15 avril 2020 et sera incluse dans l'envoi des bulletins de vote officiels du 24 avril 2020. Si les candidates et candidats fournissent leurs propres documents de campagne électroniques, ils doivent aussi inclure un chèque fait à l'ordre de l'OCPEU, section locale 503, pour le coût de l'impression selon l'estimation fournie.

### **Procédure de vote**

Les bulletins de vote seront envoyés à l'adresse domiciliaire des membres par la poste une fois le processus de mise en candidature terminé. Les membres qui n'auront pas reçu de bulletin de vote devront en aviser la directrice des élections par courriel, à [areilly@cupe.ca](mailto:areilly@cupe.ca), avant le 13 mai 2020, afin de prendre les dispositions voulues pour recevoir un bulletin de vote et une enveloppe.

Les candidates et candidats (selon le nombre qui doivent être élus dans chaque section) qui recevront le plus grand nombre de votes dans leur section seront déclarés élus au poste visé. Si une candidate ou un candidat seulement est proposé pour une section où il n'y a qu'un poste à pourvoir, ou si trois candidates ou candidats sont proposés pour une section où il y a trois postes à pourvoir, ils seront déclarés élus par acclamation et leur nom n'apparaîtra pas sur le bulletin de vote.

## **Élections**

Le dépouillement des bulletins de vote aura lieu le 14 mai 2020 et sera supervisé par Baker Tilley Ottawa LLP et le comité des élections.

Si vous avez des questions, ou si vous souhaitez obtenir un exemplaire des règles ou un formulaire de mise en candidature, n'hésitez pas à communiquer avec la directrice des élections par courriel, à [areilly@cupe.ca](mailto:areilly@cupe.ca).

En toute solidarité,



Allison Reilly  
Conseillère syndicale  
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

:gr/sepb491

c.c. : M. Hancock; R. Panciera; J. Breton